

ORION

Association Régie par la Loi de 1901 Dépôt en cours.

> Monsieur Z. HOUCHNAGNIA, Association G.L.N.F. 12, rue Christine de Pisan 75017 PARIS

Paris, le 08 Juin 2013

Objet : Publications de l'OAF et du Comité de Transparence.

Cher Monsieur HOUCHANGNIA,

Le nom d'Antarès a été cité dans deux de vos correspondances, diffusées à tous les Membres de la GLNF. Au nom de cette transparence que vous évoquez et que certains semblent remettre en cause, je souhaite porter à votre connaissance les faits suivants.

Deux réunions ont eu lieu formellement au siège de PISAN avec Jean-Pierre SERVEL : la première le 5 février 2013 (4 membres du CA d'Antarès – dont 3 de la GLNF), la seconde le 10 avril (5 membres du CA d'Antarès dont 4 de la GLNF). Dès le 5 février 2013, nous avons abordé la question des dossiers de la GLNF et de ses satellites, indiquant les références des Dossiers sur lesquels il paraissait souhaitable de lever toute ambiguïté et d'appliquer la plus grande transparence (cf. liste ci-après). Soit une dizaine de dossiers ciblés sur la base d'informations spécifiques confirmées, ou de dossiers remis en mains propres par d'anciens Dirigeants de la GLNF et/ou de ses satellites.

Après avoir précisé à Jean-Pierre SERVEL, **dès le 5 février**, que nous pouvions et souhaitions participer à la supervision de ces audits, nous engageant nous aussi à la totale confidentialité, lui laissant en qualité de Président de l'association GLNF le soin d'y donner les suites les plus adaptées. Donc nulle volonté de scandale public, pas plus qu'une quelconque velléité de perturbation, division, ou je ne sais quelle autre plaie liée corrélativement à cette démarche, y compris celle de vouloir entacher l'image de quiconque. Après avoir obtenu en réunion son accord verbal qu'il lui fut demandé de confirmer par écrit, par un blanc-seing de consultation, il y eut un grand silence de la part de JP SERVEL.

Pour le faire réagir, lui rappeler nos premiers échanges et ses engagements, nous lui avons donc fait parvenir deux dossiers par mails (**Hôpital Assistance et Les Camions du Partage**). Ceci provoqua la réunion du 10 avril, au cours de laquelle il nous fit part de sa fin de non-recevoir au prétexte que nous n'avions pas écrit au Comité de Transparence. Nous ne croyons pas utile de polémiquer plus longuement sur le sujet. Le prétexte retenu ne reflétait nullement le contexte des rapports que nous pensions avoir établis. <u>Ce refus motiva de fait la création d'ORION</u>, dont l'objet est maintenant connu du plus grand nombre.

Dans ce contexte, et à l'évidence cette transparence n'ayant de transparence que le nom, nous considérons votre position comme la continuité de celle prise par le Président de la GLNF. L'intégralité du fond documentaire, dont seule une infime partie des dossiers a été abordée lors des réunions avec Jean-Pierre SERVEL, a de fait été cédée à l'association **ORION**, pour son usage propre et en parfaite adéquation avec son objet :

« la défense des intérêts des Donateurs de toute action caritative engagée au nom de l'association GLNF, mais aussi des Porteurs de parts ou investisseurs des sociétés immobilières constituées par et pour l'association Grande Loge Nationale Française par l'utilisation des fonds concédés à cette dernière soit par le biais des cotisations de ses membres soit par des dons que l'association a sollicités auprès de ses membres, voire par le biais et l'usage de sommes qui en furent issues ».

Une dernière question cependant : Vous écrivez et dites partout avoir attribué aux membres de l'association Antarès un droit quelconque d'éclaircissement sur tout dossier, mais vous-même avez-vous seulement pris la peine de leur adresser un courrier confirmant ce droit ? Effet de manche ou d'annonce !!!!

J'ai donc le plaisir de porter à votre connaissance que l'Association ORION a décidé de donner une suite favorable à la requête par vous exprimée à la fin de votre courrier du 3 juin 2013, et de fait d'ester devant les instances civiles et pénales selon la nature des dossiers soulevés, « assumant la honte possible si nos preuves étaient défaillantes ou inexistantes »(sic).

Croyez, cher Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil d'Administration

Philippe LE DUNFF.



Des dossiers demandés en « levée d'ambiguïté et de doutes»...

- « <u>Hôpital Assistance International</u> », + dossiers Prestataires
- « Actions Humanitaires ONG » et « Fondation Solidarité Internationale »,
- « Les Camions du Partage »
- «Fondation GLNF», et SAI/SCI GASTON DESSEAUX ET CNL.
- « Certaines SAI de la GLNF »
- « <u>La TRUELLE</u> », <u>dont le dossier du Club Ecossais</u>.
- Les dossiers dits de «<u>l'ADMINISTRATION JUDICIAIRE</u>»,

(Coûts des intervenants à contrôler et justifier sur une estimation totale > 5 M€dont :

LEGRAND: 1.500.000 €?
BELLOT: 946.000 €?
DUMAINE MARTIN: 635.000 €?
Sécurité Gardiennage pour 1.100.000 €?
Contentieux: 572.000 €?
Dossier WAGRAM: perte d'environ 500.000 €?

- Le Dossier SCRIBE (Dossier Parking, Pièces comptables).
- <u>Frais de Déplacements et Représentations</u> à contrôler dont le « <u>Top 15 pour 1.141.610 €?</u> », etc, etc
- Dossier de la **SAI Christine de PISAN**.
- Enfin <u>Dossiers administratifs et financiers des AG des 23 Juin et 1^{er} décembre 2012 (Double contrôle des listes de Loges établies par Security.com et Situation financière des loges admises à voter). ...</u>